

## Une subvention fantasque

**Date :** 12 novembre 2017

Rennes, le 12 novembre 2017

à

Monsieur le Président de Rennes Métropole  
4 avenue Henri Fréville  
CS 93111 - 35031 RENNES Cedex

courrier suivi n° \*\* \*\*\* \*\* \* \* \*

Monsieur le Président,

A la lecture du compte-rendu du comité de pilotage du 4 juillet 2017 de la « démarche de transition vers un nouveau projet pour la monnaie locale complémentaire Galléco », auquel participaient notamment Monsieur Matthieu Theurier et Madame Nathalie Wright, j'avais relevé cette information concernant sa numérisation :

Le financement de l'étude de faisabilité sera assuré comme suit :

|                    |         |
|--------------------|---------|
| Rennes Métropole : | 10.000€ |
| Brest Métropole :  | 4.000€  |
| GALLECO :          | 3.000€  |
| Autres MLC :       | 1.200€  |

Par correspondance du 23 octobre 2017, j'ai sollicité copie de votre décision en ce sens.

En réponse, je reçois par courriel du 9 novembre 2017 émanant de Madame Nathalie Wright copie de la décision de la collectivité en date du 6 octobre 2016, attribuant à l'association Galléco une aide de « 10.000 euros pour la dématérialisation de la monnaie locale complémentaire à partir d'un investissement de 156.000 € sur 3 ans ».

Je vous remercie de cette nouvelle transmission d'un document qui m'avait déjà été communiqué le 25 novembre 2016 par Monsieur Matthieu Theurier.

Elle révèle un changement de destination de la subvention de Rennes Métropole, qui avait été sollicitée non pas pour la réalisation d'une étude de faisabilité dont nul ne saurait anticiper les conclusions, mais très clairement pour la conduite d'une expérimentation.

Aux termes en effet du règlement de l'appel à projets d'économie sociale et solidaire, cette expérimentation consécutive à « une phase d'installation, de paramétrage et de test », devait être impérativement engagée l'année suivant l'attribution de la subvention, soit dans le cas d'espèce au mois de septembre 2017.

En témoignent sans conteste ces extraits du dossier sur lequel s'était prononcé le Bureau :

#### **4. OBJET DU SOUTIEN SOLLICITE**

Le soutien sollicité est destiné à soutenir les investissements suivants :  
(indiquer investissements matériels et immatériels, dont coûts salariaux)

| Nature de la dépense  | Montant TTC |
|---|-------------|
| Achat du logiciel de gestion de la monnaie numérique          | 3600        |
| Paramétrage, installation et migration du logiciel de gestion | 5940        |
| Honoraires d'accompagnement projet                            | 3300        |
| Accompagnement à la réalisation du dossier juridique          | 2520        |
|   |             |
|   |             |
|   |             |

Le soutien est sollicité pour :

- Une étude de faisabilité
- Une expérimentation
- Une phase de développement
- Une phase de consolidation

J'observe que non seulement le détournement d'usage de cette subvention constitue une sérieuse entorse au règlement intérieur de la procédure d'appel à projets, mais il conduit en outre à s'interroger sur le suivi et même sur le respect des décisions du Bureau métropolitain.

Regrettant que tout ceci ajoute à l'amateurisme qui préside à la conduite générale du projet, je vous prie cependant de croire, Monsieur le Président, en ma plus grande considération.

Patrick Jéhannin

Copies par courriel à :

## LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

Monsieur le Président de Brest Métropole

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Madame la directrice de l'association Galléco

*Pour aller beaucoup plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)*